

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1105

présenté par
M. Abad

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

« , sans préjudice des investissements réalisés dans les réacteurs de quatrième génération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important a pour objet de ne pas donner de coup de frein aux investissements déjà réalisés dans la recherche et le développement de réacteurs nucléaires de 4^{ème} génération, réelle filière d'avenir et d'export pour notre pays.